

# Rapport d'activité 2016



Crédits photographiques  
Couverture : CRTB JOB Nicolas, Phovoir, Direccte  
Intérieur : Direccte de Bretagne, Phovoir, CRTB



## Éditorial

Les services de la Direccte ont été mobilisés tout au long de l'année 2016 sur de nombreux champs d'action ayant un impact sur la vie quotidienne des Bretonnes et Bretons et représentant de forts enjeux sociétaux : la qualité de l'emploi et des conditions de travail, la sécurité au travail, l'insertion professionnelle des publics en difficulté d'accès au marché du travail, l'aide au développement économique des PME-TPE, le respect des règles de concurrence, la protection des consommateurs...

Conscients de ces enjeux essentiels, les agents de la Direccte, qu'ils interviennent sur le terrain ou dans des activités plus sédentaires, s'impliquent quotidiennement dans leurs missions de contrôle, de conseil, d'expertise, d'appui aux projets des territoires et des entreprises, de coordination, de renseignement...

Les actions retracées dans le présent rapport d'activité, qui ne représentent qu'une partie du large éventail des activités menées par les services au niveau régional et dans les unités départementales, en constituent des illustrations concrètes.

Nombre de ces actions ont pu être menées à bien efficacement dans le cadre du développement d'un partenariat fructueux avec les acteurs institutionnels de la région, les partenaires sociaux et les acteurs territoriaux.

Pascal Appréderisse

DIRECTEUR DE LA DIRECCTE DE BRETAGNE

## Sommaire

- La Direccte Bretagne page 4
- Les chiffres 2016 de l'activité de la Direccte page 5

### Entreprises, Emploi et Économie

- Développement économique des entreprises et des territoires page 6
- Emploi-Formation professionnelle page 9
- Contrôle de la formation professionnelle page 11
- Le Fonds social européen page 11

### Politique du travail

- Plan régional Santé Travail 2016-2020 page 12
- Journée régionale des agents de contrôles page 13
- Lutte contre le travail illégal page 13
- Des actions départementales des services d'inspection du travail page 14

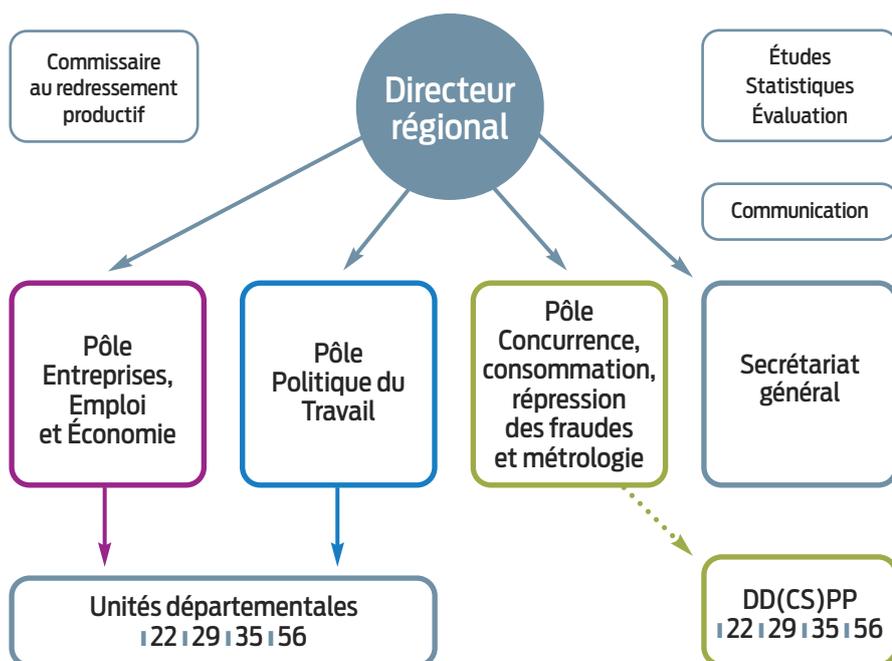
### Concurrence, consommation, répression des fraudes et métrologie

- Concurrence page 16
- Métrologie légale page 17
- Protection des consommateurs page 18

# La Direccte Bretagne : interlocutrice des acteurs socio-économiques

La Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (Direccte) de Bretagne est une administration régionale de l'État placée sous l'autorité du préfet de région.

Elle pilote au niveau régional les politiques publiques de l'économie, de l'emploi, du travail, de la concurrence et de la protection des consommateurs. La Direccte est l'interlocutrice privilégiée des chefs d'entreprises, des salariés, des partenaires sociaux, des acteurs territoriaux et des consommateurs. Elle soutient l'activité économique et l'emploi ; elle veille au respect des réglementations du travail, de la concurrence, de la consommation et de la métrologie.



## Quelques chiffres

1 unité régionale  
 4 unités départementales  
 434 agents dont  
 275 en unités départementales  
 21,5 M d'€ de crédits d'intervention  
 133,7 M d'€ de crédits pilotés  
 3,5 M d'€ de crédits de fonctionnement

Organigramme complet sur [www.bretagne.direccte.gouv.fr](http://www.bretagne.direccte.gouv.fr)

## Le Pôle 3E Entreprises, Économie, Emploi

Sa mission recouvre le développement de l'activité économique, de l'emploi et de l'insertion professionnelle sur le territoire régional. Elle se décline autour de plusieurs axes :

- Soutenir la création, l'innovation et le développement des entreprises ;
- Anticiper et accompagner les mutations économiques ;
- Promouvoir le développement des compétences des salariés ;
- Coordonner le service public de l'emploi et en améliorer l'efficacité, en appui au préfet de région ;
- Participer à la gestion des fonds structurels européens ;
- Assurer le contrôle administratif et financier de la formation professionnelle.

## Le Pôle T Politique du Travail

Pilote et décline au niveau régional la politique du travail portée par la Direction générale du Travail (DGT)

- Promouvoir la qualité de vie au travail ;
- Assurer l'effectivité du droit du travail ;
- Lutter contre le travail illégal ;
- Garantir la protection des salariés ;
- Encourager le dialogue social au sein des entreprises ;
- Piloter et animer la politique de santé au travail.

## Le Pôle C Concurrence, consommation, répression des fraudes et métrologie

Est chargé de garantir la loyauté des marchés et la sécurité des consommateurs. Son activité s'organise autour de 4 missions, assurées par le Pôle C ou par les DD(CS)PP :

- Assurer la régulation concurrentielle des marchés ;
- Veiller à la loyauté des pratiques commerciales ;
- Piloter les actions menées en matière de protection économique et de sécurité des consommateurs ;
- Garantir la loyauté des transactions commerciales ou fiscales réalisées au moyen d'instruments de mesures.

## Les Unités départementales

Services de proximité de la direction régionale pour la mise en œuvre des politiques du travail et de l'emploi et la contribution au développement économique des territoires :

- Contrôler l'application du droit du travail ;
- Renseigner sur le droit du travail ;
- Améliorer la qualité de l'emploi et des relations du travail ;
- Promouvoir les politiques de l'emploi ;
- Anticiper et accompagner les mutations économiques ;
- Sécuriser les parcours professionnels ;
- Accompagner le développement local.

# Les chiffres 2016 de l'activité de la Direccte

## Développement économique des entreprises et des territoires

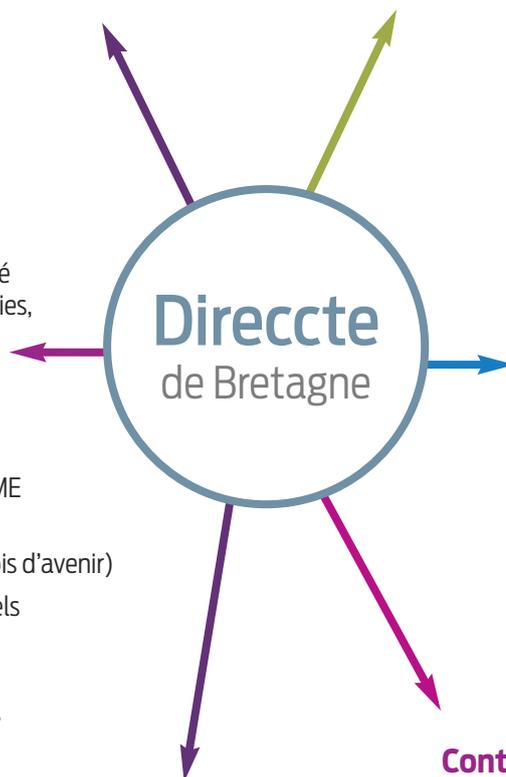
- 318** visites d'entreprises effectuées
- 238 000 €** consacrés aux pôles de compétitivité
- 10** projets FUI portés par les pôles de compétitivité
- 37** projets d'investissement suivis (875,5 M€ d'investissement – 1 913 emplois créés)
- 42** entreprises accompagnées par le Commissaire au redressement productif
- 27** plans de sauvegarde de l'emploi instruits portant sur 1 200 suppressions d'emplois
- 75** entreprises accompagnées par le médiateur des entreprises
- 220** structures labellisées Tourisme et Handicap
- 48** entreprises labellisées "Entreprise du patrimoine vivant"

## Concurrence, consommation, métrologie légale

- 30 000** vérifications effectuées par les agents CCRF dans 6 200 établissements
- 2 150** avertissements
- 450** mesures de police administrative
- 245** procès-verbaux et amendes administratives (486 K€ en transactions pénales, 800 K€ en amendes administratives)
- 3 345** instruments de mesure contrôlés dans 1 316 établissements avec essais métrologiques dans 20 % des cas
- 247** visites de surveillance des organismes dont 5 audits, 88 visites approfondies et 154 visites de supervision inopinées

## Emploi Formation professionnelle

- 17** missions locales financées à hauteur de 7,6 M d'€
- 8** maisons de l'emploi financées à hauteur de 1 M d'€
- 183** structures d'insertion par l'activité économique (6 167 personnes accueillies, 30,8 M d'€ d'aides apportées)
- 45** entreprises adaptées (1 857 aides aux postes financés à hauteur de 26 M d'€)
- 65 000** aides à l'embauche TPE/PME
- 16 290** contrats aidés signés (10 702 CAE – 3 479 CIE – 2 109 emplois d'avenir)
- 742** agréments de titres professionnels (1 605 sessions d'examen organisées, 7 666 candidats certifiés)
- 13 000** formations supplémentaires cofinancées par l'État dans le cadre du Plan "500 000 formations" pour un total de 40 M d'€.



## Travail

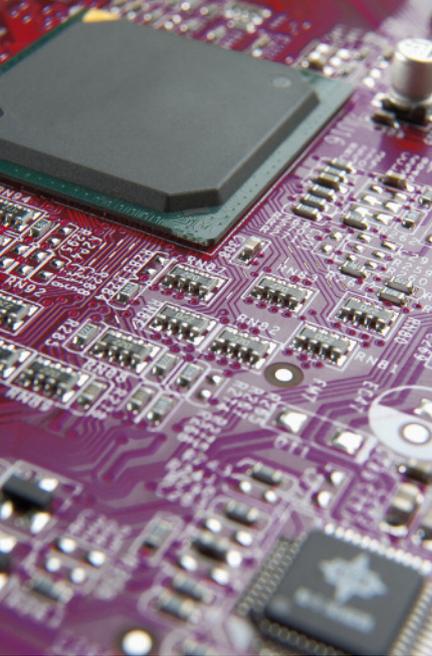
- 32 213** demandes téléphoniques traitées par les Services de renseignements, 9 332 personnes reçues
- 13 043** interventions de l'Inspection du travail
- 190** procès-verbaux dressés
- 102** sanctions administratives (nouveau titre majeure 2016) en matière de PSI pour un montant global de 500 K€
- 1 053** visites de contrôle de lutte contre le travail illégal
- 32** services de santé au travail agréés (11 services interentreprises, 21 services autonomes)

## FSE

- 180 M€** de crédits alloués au titre du programme 2014-2020 "Emploi et inclusion" dont 59 M€ pour la Région

## Contrôle Formation professionnelle

- 3 249** organismes de formation dont 423 nouvelles déclarations d'activités ; 201 refus
- 69** contrôles pour 11,1 millions d'€ de masse financière contrôlée



# Entreprises, Emploi et Économie

Les pages dédiées au Pôle 3E permettront aux lecteurs d'apprécier le périmètre des politiques, actions et dispositifs relevant du champ de compétences du pôle. Ce résumé ne constitue pas un compte-rendu exhaustif de l'ensemble des actions menées, initiées, impulsées par l'équipe du Pôle 3E.

Fait marquant de cette année 2016, le plan "500 000 formations supplémentaires" à destination des demandeurs d'emploi, qui s'est traduit en Bretagne, par le plan 47 000 formations supplémentaires et a, très concrètement, suscité une réelle mobilisation de l'ensemble des acteurs, Etat, Région et partenaires sociaux, incarnant, l'intérêt et la valeur ajoutée potentielle d'une approche et d'une gestion quadripartite des enjeux et des moyens à mettre en œuvre.

Autre fait marquant, constituant un élément structurant de l'action de l'État, au niveau régional, en termes de développement économique et de positionnement de l'État comme acteur de ce

développement et du soutien aux entreprises, l'adoption de la stratégie nationale portant sur l'Industrie du Futur.

En effet, pour retrouver son rang dans la bataille mondiale, gagner en compétitivité, maintenir de l'emploi industriel, la France doit relever le double défi de la modernisation de son outil productif et de la conception et du développement des processus et outils de production de l'avenir.

Pour mettre en place cette usine d'excellence, le plan a identifié les facteurs clés de succès pour nos filières industrielles dans l'avenir et veut faire émerger une offre française de technologies et d'accompagnement du changement. Pour ce faire, il se donne pour objectif de coordonner les briques technologiques existantes et de développer celles qui manquent encore à notre écosystème grâce à des projets de R&D financés par l'État. Il prévoit en outre, la mise en place de lignes de production pilotes dans des entreprises emblématiques qui seront les vitrines du savoir-faire français, par la mise en œuvre, notamment, d'un programme d'accompagnement méthodologique et financier des PME et des ETI, co-piloté par l'Etat et la Région.

## Zoom sur des actions 2016

### Développement économique des entreprises et des territoires

#### L'Industrie du Futur en Bretagne

Le projet Industrie du Futur a pour objectif d'amener chaque entreprise à franchir un pas sur la voie de la modernisation de son outil industriel et l'amélioration de la compétitivité par l'innovation et l'évolution technologique. L'usine de demain devra être plus écologique et sobre en ressources, plus intelligente, avec des modes de production toujours plus adaptés à des productions personnalisées ou en petite série. Elle devra remettre l'humain au cœur de la relation homme-machine et être plus proche de son écosystème local (clients, sous-traitants et fournisseurs).

Pour atteindre cet objectif, un plan "Usine du futur" national a été élaboré. L'Industrie du Futur constitue depuis mai 2015 la dixième solution, dite "transverse", qui vient compléter les neuf solutions de la Nouvelle France Industrielle.

L'Industrie du Futur s'appuie en Bretagne sur l'Alliance Industrie du Futur et a eu pour principale réalisation en 2016 l'action collective Industrie du Futur, dont le lancement s'est fait au mois de janvier. L'ambition de cette action est la réalisation de 60 diagnostics pour emmener les entreprises vers l'Industrie du

Futur. La promotion du dispositif, financé par la Région, a eu lieu à Lorient le 5 juillet avec la participation du Comité de développement des industries de Bretagne dont le Président est l'Ambassadeur breton de l'Alliance IDF et de la Direccte Bretagne.

#### Partenariat régional d'Innovation

La Bretagne est devenue, au mois de novembre 2016, la cinquième région expérimentatrice du Partenariat régional d'innovation.

Cette expérimentation prévoit d'investir 10 millions d'euros financés à parité entre l'État (via le Programme des investissements d'avenir) et la Région. Bpifrance en assure la gestion administrative et financière. Ce partenariat se traduit par un appel à projets ouvert et permanent jusqu'à épuisement des crédits sur une durée maximale de 14 mois à l'attention des PME du territoire régional.

Le dispositif s'adresse aux entreprises ayant un projet de développement de nouveaux produits et services ou un projet innovant d'expérimentation industrielle, contribuant à la réindustrialisation et à la création d'emplois durables. En tant que membre du Comité de sélection régional, la Direccte a rendu un avis, fin 2016, sur sept projets innovants portés par des PME. Cette expérimentation, préfiguratrice du Concours d'innovation qui figurera dans le 3<sup>e</sup> volet territorialisé du Programme d'investissement d'avenir, se poursuit tout au long de l'année 2017.



## La prime d'aménagement du territoire (PAT) soutient les PME : l'exemple DLB Traiteur

La Société DLB Traiteur, filiale depuis 2011 du groupe Mix-Bufferet à Pleumeleuc (35) produit une vaste gamme de quiches, tartes, cassolettes, petits fours... Les capacités du site arrivent aujourd'hui à saturation, d'où son projet d'agrandissement (passage de 84 personnes à 140 personnes à Pleumeleuc) et de création d'un nouvel établissement de 120 personnes sur l'ancien site de l'entreprise "Farandole Gourmande" à Fougères.

Ce dernier projet qui représente un investissement de 6 M€ permettra à DLB de développer de nouveaux produits et d'exploiter les capacités de surgélation et de stockage en froid négatif du site, permettant une diversification des marchés vers les circuits de distribution de surgelés et une ouverture vers l'export. L'entreprise a été soutenue par l'octroi d'une PAT d'un montant de 400 k€ en novembre 2016.



*"Dans le cadre du développement de nos nouveaux produits, nous avons fait le choix stratégique en septembre 2016 d'investir à Fougères en reprenant l'ancien site d'une société récemment disparue.*

*Dès octobre, des premières fabrications ont pu être lancées pour pouvoir répondre à la demande de nos clients sur des concepts innovants. Ce succès dans des délais contraints, tient évidemment au professionnalisme de nos équipes mais aussi à un soutien coordonné sur tous les aspects du projet (financement, réglementaire et recrutement notamment d'anciens salariés du site) dont nous avons pu bénéficier de la part des services de l'État (Sous-préfet, Direccte autour du Référent unique à l'investissement et de l'Unité départementale, mais aussi de Pôle emploi, de la Région et de la CCI)."*

PATRICK SOITEUR Société Mix-Bufferet

## Accompagner la création ou la reprise d'entreprise

Le dispositif NACRE (Nouvel accompagnement à la création ou la reprise d'entreprise) permet l'accompagnement de demandeurs d'emploi ou de personnes rencontrant des difficultés particulières d'insertion dans l'emploi dans leur projet de création ou de reprise d'entreprise en trois phases : le montage du projet, l'appui au financement et le suivi post-crédation.

Pour sa mise en œuvre, la Direccte conventionne avec des opérateurs comme les BGE, l'ADIE, les plateformes du réseau Initiative Bretagne, Bretagne active, la CCI, des CMA, EGEE, ou COB Formation qui assurent un accompagnement gratuit pour les porteurs de projets, auquel peut être associé un prêt à taux zéro proposé par la Caisse des dépôts.

En 2016, le dispositif NACRE a bénéficié d'un important abondement dans le cadre du plan "Tout pour l'emploi dans les TPE et les PME".

1 202 nouveaux porteurs de projets ont ainsi pu être accompagnés. Ces nouvelles entrées ont permis d'accompagner plus de publics en difficultés : 94% des nouvelles personnes accompagnées étaient demandeuses d'emploi, 12% étaient bénéficiaires de minima-sociaux et 59% avaient un niveau de qualification inférieur ou égal au Bac. Globalement, 47% étaient des femmes. Ce dispositif a été transféré à la Région au 1<sup>er</sup> janvier 2017 en application de la loi NOTRe.

## Madame Zongo crée son épicerie itinérante "Épi d'ici" avec l'appui de NACRE

Laëtitia Zongo a créé son épicerie ambulante en juillet 2015 à La Bousac dans le pays de Dol. Elle propose des produits bio et travaille avec des producteurs locaux selon les principes du commerce équitable. En plus de la vente directe sur les marchés, la camionnette propose un service "drive" couplé à un site Internet.

*"Je voulais orienter ma vie professionnelle avec mes principes" déclare-t-elle. Son entreprise installée en zone rurale lui permettra de développer les circuits courts, et plus qu'un magasin, sa camionnette deviendra "un outil de sensibilisation sur l'impact de notre consommation".*

Pour l'accompagner dans son projet, la jeune femme a bénéficié d'un accompagnement de Pôle emploi puis du dispositif NACRE mis en œuvre par la BGE Ille-et-Vilaine. Cela l'a aidé "à y voir plus clair et à prendre les étapes dans l'ordre", dans le montage de son entreprise ainsi que de bénéficier d'un prêt à taux zéro.

Actuellement accompagnée en phase de suivi post-crédation, l'entrepreneuse "commence à prendre un rythme et ses repères" et l'activité est au rendez-vous. Elle peut concrétiser le slogan de son entreprise "de la fourche à la fourchette" en faisant également de sa camionnette un lieu de rencontres et d'échange de recettes !



## Le label “Entreprise du patrimoine vivant”

Le label Entreprise du patrimoine vivant (EPV) est une marque de reconnaissance de l'État, mise en place pour distinguer des entreprises françaises aux savoir-faire artisanaux et industriels d'excellence. Il est attribué par une commission nationale dont l'Institut supérieur des métiers (ISM) assure le secrétariat.

Institué par le Ministère de l'Économie en mai 2006, le label peut être attribué à toute entreprise qui détient un patrimoine économique, composé en particulier d'un savoir-faire rare, renommé ou ancestral, reposant sur la maîtrise de techniques traditionnelles ou de haute technicité et circonscrit à un territoire. 7 secteurs d'activité sont concernés : équipements professionnels, patrimoine bâti, décoration, arts de la table, gastronomie, culture et loisirs, mode et beauté.

Fin 2016, la Bretagne comptait 48 entreprises labellisées “EPV” : 9 dans les Côtes d'Armor, 10 dans le Finistère, 12 en Ille-et-Vilaine et 17 dans le Morbihan.

L'année 2016 a été marquée par une forte progression du nombre de candidats au label (25% de candidatures supplémentaires en un an au niveau national ; 454 dossiers examinés par la commission / +125% en Bretagne).

La Direccte a instruit 18 dossiers dont 5 renouvellements et 9 entreprises ont obtenu le label.

### Entreprise labellisée “EPV” emblématique : Tirot



Implantée à Romagné (35) depuis sa création en 1946, cette petite entreprise familiale (3 générations) et artisanale de 3 salariés est le seul fabricant français de bateaux jouets en bois navigables.

Elle maîtrise toute la chaîne de production des bateaux jouets qu'elle commercialise. Les produits sont toujours exécutés de manière artisanale, assemblés, voilés et peints à la main, en conformité avec les normes françaises et européennes. Plus de 15 000 bateaux sortent chaque année de l'atelier pour être vendus partout en France et à l'étranger dans plus de 250 magasins de jeux et jouets en bois, boutiques de plages, musées.

Depuis l'obtention initiale du label “EPV” en 2011, la société Tirot a remporté le prix à la création 2012 de “Produit en Bretagne” et a été labellisée “Marque Bretagne” en 2015.

## Journées des savoir-faire d'excellence

À l'occasion des 10 ans du label EPV, l'Institut supérieur des métiers et l'Association de la visite d'entreprise se sont associés pour organiser les 14 et 15 octobre 2016, la première édition des “Journées des savoir-faire d'excellence”, journées nationales d'ouverture au public des entreprises labellisées EPV.

Cet événement a été décliné en région et a constitué l'opportunité pour le public (jeunes, grand public, enseignants, institutionnels, médias, etc.) de redécouvrir leur territoire d'une manière originale et vivante. En Bretagne, 7 entreprises y ont participé : Armor Lux (29), les Ateliers Jean-Yves Le Bot et Pierre-Yves Le Floc'h (56), Au Sabot Camorien (56), Bullier (22), Créze (35), Saboterie de Cornouaille (29).

## La médiation des entreprises

La médiation des entreprises poursuit son développement au service de l'économie, de la qualité de l'emploi dans les filières et sur les territoires, en renforçant la confiance entre les acteurs économiques, par l'instauration de meilleures pratiques entre les donneurs d'ordres et les fournisseurs.

Le processus de médiation, souple et structuré, préventif et curatif, complète les offres de services sur les territoires et vient en aide à toute entreprise, organisation publique ou privée qui rencontre des difficultés ou a simplement besoin d'améliorer le dialogue dans ses relations contractuelles avec un partenaire, ou de revoir les modes d'organisation collaboratives.

Parmi les sujets les plus récurrents exposés : retards de paiement, retards dans le traitement des litiges, désengagement brutal ou déréférencement, contrats commerciaux léonins, activités non rémunérées, annulation sans indemnités, modifications des prix imposées unilatéralement...

En 2016, le médiateur régional a reçu 75 demandes et le taux de réussite sur cet exercice atteint 74%.

### ■ Un exemple de médiation entre une entreprise du BTP et une collectivité territoriale

Une entreprise de gros œuvre de 50 salariés conteste des pénalités de retard, appliquées à hauteur de 30 000 € par une petite commune d'Ille-et-Vilaine – Maître d'ouvrage – à l'issue d'une opération de construction d'un bâtiment communal.

L'entreprise engage une action judiciaire devant le Tribunal administratif et apprend l'existence de la médiation qu'elle finit par saisir.

Le médiateur se rapproche du maire de la commune, tout d'abord réticent, qui accepte le principe de la médiation. L'entreprise se résout dans le cadre d'un accord amiable à abandonner son projet de contentieux.

Dans le cadre du processus de dialogue, le médiateur invite chacune des parties à analyser ses propres responsabilités face à la situation. Ainsi, l'entreprise reconnaît qu'elle n'a pas été présente, à quelques moments clés de la vie du chantier, qu'elle n'a pas su communiquer pour s'en expliquer auprès de la maîtrise d'œuvre. La commune reconnaît la qualité du travail de l'entreprise et le fait qu'elle n'est pas totalement responsable des retards pour lesquels un calcul arithmétique, certes contractuel, mené sans discernement lui impose des pénalités excessives.

Les médiés convergent finalement sur une solution qui réduit à hauteur de 10 000 € les pénalités appliquées.



# Emploi – Formation professionnelle

## Le plan d'urgence pour l'emploi

### ■ Déclinaison régionale du Plan 500 000 formations supplémentaires



Le 18 janvier 2016, le Président de la République a annoncé les grandes orientations du plan d'urgence pour l'emploi avec notamment un plan "500 000 formations supplémentaires".

La déclinaison de ce plan, à l'échelle du territoire breton,

s'est mise en place rapidement avec un protocole d'accord signé dès le mois de mars par l'État, la Région et Pôle emploi, en présence de Clotilde Valter, secrétaire d'État chargée de la formation professionnelle et de l'apprentissage.

L'objectif de ce plan breton de mobilisation pour l'emploi était d'accompagner les demandeurs d'emploi, en priorité les moins qualifiés, jeunes et chômeurs de longue durée, vers une offre adaptée qui doit, ensuite, leur faciliter l'accès à un emploi durable.

Les partenaires du plan se sont fixé l'objectif de faire passer à 20% la proportion des demandeurs d'emploi formés en 2016 (contre 11% l'année précédente) en proposant 13 000 places de formation de plus qu'en 2015, soit au total 41 730.

Fin 2016, l'objectif des 41 730 entrées en formation était atteint, qu'il s'agisse de formations longues et certifiantes pilotées par la Région ou de parcours plus courts financés par Pôle emploi.

Les formations à visée qualifiante (professionnalisation, certification, pré-qualification, perfectionnement élargissement des compétences) concentraient quant à elles 73,6% des entrées. Pour les premiers sortants, on observe que 58,5% des demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi ont trouvé un emploi à l'issue de la formation, dont 29,4% un emploi durable (CDD de + 6 mois ou CDI).

L'État a consacré 40 millions d'euros en 2016 à cette action, reconduite pour le 1er semestre 2017.

### ■ Validation des acquis de l'expérience : expérimentation d'une action collective

Sous le pilotage de l'État et de la Région, un dispositif expérimental de VAE collective centré sur les titres professionnels du ministère du Travail a également été déployé, permettant à des demandeurs d'emploi d'obtenir une certification professionnelle et de retrouver un emploi.

La gestion opérationnelle est assurée par les partenaires AFPA et Pôle emploi, pour un objectif sur 2016-2017 de 494 accompagnements VAE.

Au 31 décembre 2016, 148 dossiers ont été instruits et déclarés recevables par les unités départementales de la Direccte. Parmi les candidats présentés à une session d'examen, 33 ont été reçus à l'examen final, 3 sont en validation partielle. L'opération se poursuit jusqu'au 30 juin 2017.

### ■ La prime Embauche PME, autre mesure du plan d'urgence pour l'emploi

Cette aide de 4 000 € versée sur 2 ans (500 euros par trimestre) au profit des entreprises de moins de 250 salariés pour l'embauche, entre le 1<sup>er</sup> janvier 2016 et le 30 juin 2017 d'un nouveau salarié, a généré plus de 65 000 recrutements en 2016, ce qui représente pour la Bretagne, un montant global d'aide à l'emploi de 130 millions d'€.



### ■ Garantie jeunes : un accompagnement personnalisé

L'objectif du dispositif est d'amener les jeunes, en situation de grande précarité, vers l'autonomie, par l'organisation d'un parcours d'accompagnement global, social et professionnel, vers et dans l'emploi et la formation. En Bretagne, 3 041 jeunes, accueillis par les 17 missions locales, ont bénéficié de cet accompagnement en 2016.

Issue du Plan gouvernemental contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale, la Garantie Jeunes a été mise en œuvre à titre expérimental dans quelques départements pilotes dont celui du Finistère en décembre 2014. L'expérimentation a été étendue en 2015 aux 4 départements bretons. Sa mise en œuvre s'est effectuée graduellement, en plusieurs vagues sur le début de l'année. Dès le mois de mai, le dispositif était déployé sur l'ensemble du territoire ce qui faisait de la Bretagne la première région entièrement couverte.

### ■ Le dispositif Garantie Jeunes

Le dispositif est piloté par la Direccte en lien avec les missions locales. Il s'adresse aux jeunes de 16 à moins de 26 ans, en situation de vulnérabilité, de précarité ou de pauvreté qui ne sont ni en emploi, ni en formation, ni en étude. La mesure comprend deux volets :

- un accompagnement collectif et individuel orienté sur l'accès à la pluralité d'expérience de travail en vue de construire et ou consolider un projet professionnel ;
- une sécurisation du parcours d'insertion via le versement d'une allocation mensuelle (461€ en 2016) destinée à aider le jeune à surmonter certains obstacles (santé, logement, mobilité...) et ainsi se concentrer sur son parcours.



## Les entreprises adaptées, des entreprises à part entière

Les entreprises adaptées sont des entreprises du secteur marchand dont la spécificité est d'employer au moins 80% des travailleurs handicapés. Ceux-ci peuvent ainsi exercer une activité professionnelle dans des conditions adaptées à leurs possibilités. La vocation des entreprises adaptées est de favoriser l'émergence et la réalisation des projets professionnels des travailleurs handicapés en vue de la valorisation de leurs compétences, L'entreprise adaptée peut ainsi servir de tremplin vers des emplois en entreprise ordinaire.

En contrepartie de cet engagement en faveur de l'accompagnement socioprofessionnel des travailleurs handicapés, ces entreprises bénéficient d'un soutien de l'État, sous forme de paiement d'une aide au poste, visant à compenser la productivité moindre des travailleurs handicapés, et d'une subvention spécifique, visant à prendre en charge les surcoûts générés par le handicap.

En Bretagne, 45 entreprises bénéficient de l'agrément "entreprise adaptée". Elles sont réparties de manière homogène sur la région (11 entreprises dans les Côtes d'Armor, 12 pour le Finistère, 11 en Ille-et-Vilaine et 11 dans le Morbihan). Elles comptent de 3 à 250 salariés en équivalent temps plein.

Les entreprises adaptées du territoire breton mettent en œuvre de multiples savoir-faire dans tous les secteurs de l'industrie (électronique, électromécanique, agro-alimentaire...) et des services (bureautique, nettoyage industriel, espaces verts, restauration...). Elles abordent également des marchés d'avenir, tels que le recyclage des équipements électriques ou encore le tri sélectif des déchets.

En 2015 et 2016, l'État a maintenu son engagement auprès du secteur, en augmentant de 500, chaque année, le nombre d'aides au poste financé au niveau national. Pour l'année 2016, ce sont 1 857 emplois (en équivalent temps plein), qui bénéficient de l'aide au poste en Bretagne, ce qui représente 8,2% des aides allouées au niveau national. Le budget 2016 des aides au poste a représenté 26 M€ d'euros mis en paiement par l'Agence de services et de paiement. La subvention spécifique représente 3,3 M€ mis en paiement par la Direccte.

## Les titres professionnels

Un titre professionnel est une certification professionnelle délivrée, au nom de l'État, par le ministère du Travail. Il atteste que son titulaire maîtrise les compétences, aptitudes et connaissances permettant l'exercice d'un métier. Il permet de favoriser l'évolution professionnelle ou le retour à l'emploi de son titulaire et s'obtient au terme d'un parcours de formation professionnelle ou par le biais de la Validation des acquis de l'expérience (VAE).

À ce jour, il existe 251 titres professionnels couvrant l'ensemble des champs professionnels : bâtiment et travaux publics (35%), industrie (36%) et secteur tertiaire (9%). Chaque titre est construit et régulièrement actualisé avec des professionnels du métier.

L'organisation des sessions d'examen est déléguée à des organismes de formation agréés par la Direccte. Les Unités départementales assurent le contrôle des sessions et éditent les diplômes et livrets de certification pour les candidats reçus.

**Les chiffres 2016 en Bretagne :** 742 agréments, 44 contrôles de conformité réalisés, 1 605 sessions d'examens organisées, 7 666 candidats certifiés.



## Des parcours d'insertion par l'activité économique pour faciliter le retour à l'emploi

L'insertion par l'activité économique (IAE) a pour objet de permettre à des personnes sans emploi, rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières, de bénéficier de contrats de travail en vue de faciliter leur insertion professionnelle. Elle met en œuvre des modalités spécifiques d'accueil et d'accompagnement.

L'IAE en Bretagne regroupe 183 structures : 32 entreprises d'insertion, 11 entreprises de travail temporaire d'insertion ; 99 ateliers et chantiers d'insertion et 41 associations intermédiaires. Ces structures spécialisées signent des conventions avec l'État qui leur permettent d'accueillir et d'accompagner ces travailleurs.

La Direccte assure la mise en œuvre du dispositif. En 2016, le montant des aides apportées s'élève à 30,8 M€.

Sur l'année, le secteur de l'IAE a accueilli près de 6 200 salariés en insertion. Les sorties dynamiques représentent 60% des sorties, dont 18,6% dans un emploi durable, 17,9% vers un emploi de transition et 23,6% de sorties positives.

## Signature d'un nouvel accord-cadre régional de l'IAE en 2016

Le 15 avril 2016, une déclinaison régionale de l'accord-cadre national a été signée entre l'État, Pôle emploi et les têtes de réseau de l'IAE.

Cet accord a pour objectif de faciliter l'accès à l'emploi durable des salariés de l'IAE en améliorant la qualité des parcours des personnes en insertion.

Il vise à optimiser la mise en œuvre opérationnelle de l'IAE et à intensifier la coopération entre les partenaires en s'appuyant sur leur complémentarité et leur savoir-faire.

*Les signataires s'engagent sur trois axes :*

- Partager la connaissance territoriale de l'IAE pour engager des actions communes ;
- Sécuriser et améliorer la qualité des parcours du public en insertion pour faciliter le retour à l'emploi ;
- Préciser et améliorer le pilotage opérationnel et les complémentarités entre les différentes instances.

## Contrôle de la formation professionnelle

Deux actions emblématiques ont illustré en 2016 l'activité du service de contrôle :

■ la première porte sur le suivi d'un contrôle d'organisme de formation initié en 2015, qui avait donné lieu à saisine du Parquet sur la base de facturations de prestations fictives à des OPCA, fraude complétée par des délits de banqueroute, abus de biens sociaux, escroquerie et faux en écriture publique.

Ce dossier, suivi par le Parquet de Saint-Malo a abouti à la mise en garde à vue de la dirigeante de l'organisme ainsi qu'à la saisie de ses biens.

■ la seconde porte sur un contrôle d'organisme de formation intervenant dans le domaine de l'hypno-thérapie mené conjointement avec la Brigade de contrôle et de recherche des Impôts avec pour conséquences, outre la déqualification des prestations au regard du champ de la formation professionnelle, un redressement fiscal de l'organisme sur la base d'une fraude à la TVA.

Ces deux contrôles témoignent d'un travail de partenariat accru avec les corps de contrôle intervenant dans le domaine de la fraude aux finances publiques et ayant pour origine la formation professionnelle.

Ainsi, conformément aux directives fixées par la DGEFP, l'activité du service est de plus en plus tournée vers le contrôle de l'offre de formation, notamment vers les organismes intervenant pour des prestations hors champ de la formation professionnelle et sur financements d'OPCA.

Cette mission s'inscrit à compter de 2017 dans le contexte de création du "Data Dock" qui fait suite à la mise en œuvre du décret "qualité" de juin 2015 ; Les organismes de formation devront désormais démontrer soit par une certification soit par la réponse à un cahier des charges, la qualité des prestations qu'ils proposent.



## Le Fonds Social Européen : un outil financier au service de la Stratégie régionale pour l'emploi

Le Fonds Social Européen constitue un des leviers stratégiques et financiers pour "améliorer les possibilités d'emploi, renforcer l'inclusion sociale, lutter contre la pauvreté, promouvoir l'éducation, l'acquisition de compétences et l'apprentissage tout au long de la vie, et élaborer des politiques globales et pérennes d'inclusion active".

C'est sur ces bases que l'État en Bretagne a souhaité mobiliser les ressources communautaires en fondant notamment ses interventions sur la Stratégie régionale pour l'emploi (SRE) telle que validée par les partenaires sociaux et le Conseil régional.

Sur la période 2014-2016, 547 projets ont été financés par le FSE au bénéfice de la SRE soit 43,7 M€ au profit de 48 500 bénéficiaires.

Considérant que la formation professionnelle est un facteur majeur de sécurisation des trajectoires professionnelles des



salariés, le FSE soutient en région la formation des salariés qui en ont le plus besoin (salariés les moins qualifiés, fragilisés, les plus de 54 ans, les femmes, les travailleurs handicapés, les salariés en situation d'emploi instable).

### ■ Le projet porté par l'OPCA de la Construction "Constructys"

Ce projet intitulé "Reconversion professionnelle des salarié.e.s du BTP en inaptitude partielle sur leur poste de travail ou en risque de l'être" demandait qu'une attention particulière soit portée aux salarié(e)s de la Profession dont l'inaptitude partielle ou en risque de le devenir a été reconnue par la Médecine du travail ainsi que ceux dont l'état de santé les oblige à court ou moyen terme à un changement de poste. Le Bâtiment est en effet le secteur le plus touché par les accidents avec 27% d'inaptitudes ayant pour origine un accident.

Constructys Bretagne dispose depuis 15 ans d'un service spécifique "Handibat TP" qui intervient auprès des salarié(e)s du BTP contraints de se reconverter. Ce service vient en appui des Services d'appui au maintien en emploi des travailleurs handicapés (SAMETH) départementaux. L'objectif du projet : élaborer des parcours de formation permettant à ces salariés de réussir leur reconversion en bénéficiant d'un accompagnement personnalisé de la part de Constructys Bretagne qui met en œuvre, en tant que de besoin, un outil intitulé CONSOR permettant de les aider à concevoir, clarifier, élaborer leur nouveau projet professionnel.

*Cet outil comporte trois étapes :*

- Un entretien d'investigation avec la personne, mené par le conseiller Constructys Bretagne
- La passation de tests psychotechniques transmis à des psychologues agréés pour analyse, interprétation et indication de pronostics vis-à-vis de la demande initiale.
- Un entretien de restitution.

En cofinancement avec l'AGEFIPH et l'OPCA, le FSE a contribué à financer 30 dossiers individuels traités au cas par cas par les conseillers(ères) de Constructys Bretagne en collaboration avec les SAMETH et les services de santé au travail.



## Politique du Travail

Les services composant le système d'inspection du travail sont chargés de veiller au respect par les entreprises du code du travail et notamment des droits fondamentaux des salariés, qu'il s'agisse du droit à la dignité, à la protection de la santé, de la non-discrimination.

Les priorités de contrôle de l'année, constantes depuis 2014, ont porté sur les risques de chutes de hauteur (qui constituent la première cause d'accidents mortels du travail), le risque amiante, la lutte contre le travail illégal et les fraudes au détachement transfrontalier, l'égalité professionnelle et le dialogue social.

Les Unités départementales du Finistère et de l'Ille-et-Vilaine se sont engagées activement dans une action d'évaluation nationale visant à mieux mesurer l'impact des contrôles de l'inspection du travail, laquelle se prolonge sur 2017.

La question de l'effectivité du droit est en effet essentielle : les outils à disposition de l'inspection du travail afin d'améliorer cette effectivité ont été renforcés et diversifiés afin qu'il puisse être mis fin rapidement aux situations les plus intolérables.

Cette nécessaire politique de contrôle s'accompagne d'une mise en synergie des acteurs de la prévention au travers du Plan régional de Santé au travail (PRST), dont l'élaboration du programme 2016-2020 a constitué l'un des moments forts de l'année.

Au-delà des sigles, l'enjeu est d'importance : une meilleure coordination des préventeurs (Carsat, MSA, OPPBTP, Direccte), des partenaires sociaux, de services de santé au travail, avec l'appui de l'Association régionale pour l'amélioration des conditions de travail (ARACT), au service de la prévention primaire.

## Zoom sur des actions 2016

### Plan régional Santé Travail 2016-2020

Fruit d'une longue réflexion, le plan régional Santé Travail breton (PRST) a été défini en concertation au sein du Comité régional de prévention des risques professionnels au cours des premiers mois de 2016 et validé le 6 juillet. Ce comité réuni autour de l'État, les partenaires sociaux et acteurs qualifiés de la prévention des risques.

Construit autour des 3 axes structurants du plan national (prévention primaire et culture de prévention ; qualité de vie au travail, maintien dans l'emploi et performance ; dialogue social et système d'acteurs), le PRST breton comporte 23 actions.

Vingt d'entre elles sont la déclinaison des actions définies au niveau national et constituent pour certaines la poursuite d'actions engagées dans le précédent plan : renforcer la formation en santé travail, prévenir le risque chimique ainsi que les chutes de hauteur, animer le réseau des consultants intervenant en prévention des RPS, favoriser la montée en compétence des représentants du personnel sur les questions de santé au travail, développer la connaissance pour établir un diagnostic régional...

Le Comité a retenu 3 actions spécifiques à déployer en région : la santé au travail des femmes, les activités du secteur sanitaire et plus particulièrement du milieu hospitalier, les activités liées au développement des énergies marines renouvelables.

Toutes ces actions seront construites et déployées en région par des groupes de travail regroupant des spécialistes de la prévention, de la santé au travail et des représentants des partenaires sociaux.

La dynamique partenariale qui a présidé à la construction du PRST 2016-2020 pourra ainsi se poursuivre dans l'action.



## Journée régionale des agents de contrôles : nouveaux pouvoirs

La réforme du système d'inspection du travail (SIT) initiée depuis 2014 a franchi une étape majeure avec la parution de l'ordonnance du 7 avril 2016 relative au contrôle de l'application du droit du travail. Elle marque un renforcement sans précédent des compétences et des pouvoirs du système d'inspection du travail et prévoit notamment l'extension des dispositifs d'intervention que sont les arrêts de travaux et l'arrêt d'activité, l'augmentation des sanctions pénales, l'extension des amendes administratives et la possibilité de recourir à la transaction pénale à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016.

La mobilisation du niveau régional et départemental a permis l'appropriation des nouveaux outils par les agents du système d'inspection notamment au travers de réunions d'informations et l'organisation de groupes de travail. Le point d'orgue de cette mobilisation a été la journée régionale "nouveaux pouvoirs" organisée le 18 octobre à Pontivy qui a rassemblé plus d'une centaine d'agents de la Direccte.

La matinée a été consacrée aux interventions de M. Yves Struillou, Directeur général

du travail qui a présenté les enjeux des nouveaux pouvoirs, mis en place pour assurer à l'Inspection du travail une réactivité indispensable à la défense des droits fondamentaux des travailleurs, de Mme Florence Lecoq, Substitut du procureur général près la Cour d'Appel de Rennes, sur la perception du sujet par les parquetiers et du service contentieux du Pôle Concurrence de la Direccte – fort de son expérience sur la transaction pénale. L'après-midi s'est déroulée sous forme d'ateliers animés par des responsables d'unités de contrôle, des ingénier.e.s de prévention et des agent.e.s de contrôle, pour permettre aux agent.e.s de terrain d'intégrer de nouveaux gestes professionnels dans leur stratégie de contrôle.



## Lutte contre le travail illégal

La lutte contre le travail illégal a essentiellement porté sur la fraude aux Prestations de services internationales (PSI) dans certains secteurs ciblés.

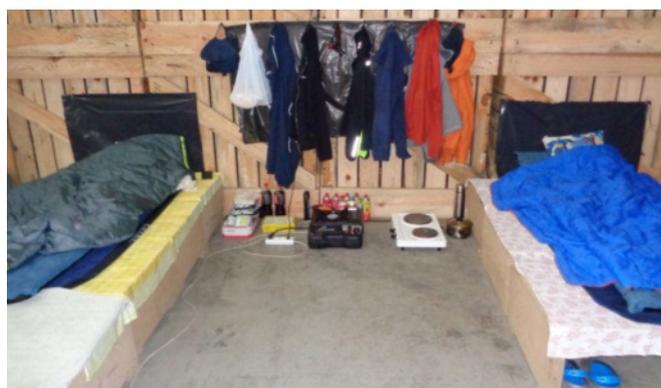
Cet investissement s'est traduit dans les chiffres par près de 800 actions réalisées régionalement et la mise en œuvre d'amendes administratives pour mettre fin aux situations frauduleuses en matière de détachement des salariés.

À cinq reprises, les services ont engagé des procédures visant à la suspension de PSI, à six reprises des procédures visant l'exclusion temporaire de chantiers ou à la fermeture temporaire de lignes de production ou enfin à exclure une société de contrats administratifs par arrêté préfectoral. De plus, une action a contribué à la fermeture d'un hébergement collectif indigne de salariés saisonniers dans une exploitation agricole du Finistère. Toutes les procédures n'ont pas été menées à leur terme en raison de l'éviction des prestataires par les donneurs d'ordres ou de la régularisation des infractions au stade de l'injonction.

### Des actions de l'URACTI

**Dans les Côtes d'Armor**, quatre procédures pour travail dissimulé par dissimulation d'activité et de salariés ont été relevées à l'encontre de sociétés roumaine, bulgare, polonaise et anglaise intervenant dans l'agroalimentaire. Rédigées en étroite collaboration avec le Groupe national de contrôle, elles représentent à minima 175 000 heures de travail dissimulées en région.

**Dans le Finistère**, une enquête sous l'égide de la Gendarmerie a permis de mettre un terme aux activités frauduleuses de plusieurs sociétés, pourvoyeuses de main d'œuvre des exploitations légumières du Léon sous couvert de PSI. Les différentes actions conjointes se sont traduites notamment par de nombreuses amendes administratives à l'encontre des entreprises agricoles. Des discussions avec les professionnels ont été très rapidement engagées en vue de trouver des solutions en matière d'emploi.



**Dans le Morbihan**, un contrôle a permis de mettre un terme à une situation de fausse sous-traitance sur fond de PSI. Un donneur d'ordre français contractait avec une entreprise allemande pour faire intervenir vingt-sept "travailleurs indépendants" polonais pour la récolte de sapins de Noël. L'intervention a permis la requalification et l'embauche rétroactive de ces vingt-sept personnes par le donneur d'ordres.

**En Ille-et-Vilaine**, l'action des services a permis de mettre fin à l'intervention d'une entreprise bulgare, mettant à disposition des salariés dans une entreprise de conditionnement et de commercialisation de fruits. Quinze salariés se voyaient appliquer des conditions de rémunérations très en deçà du Smic. L'engagement de la procédure de suspension de PSI a entraîné la rupture immédiate du contrat par le prestataire. Les quinze salariés détachés ont été embauchés directement par l'utilisateur et déclarés aux organismes sociaux.

## Des actions départementales des services d'inspection du travail

### Risque amiante chez les couvreurs dans le Finistère : une démarche d'évaluation

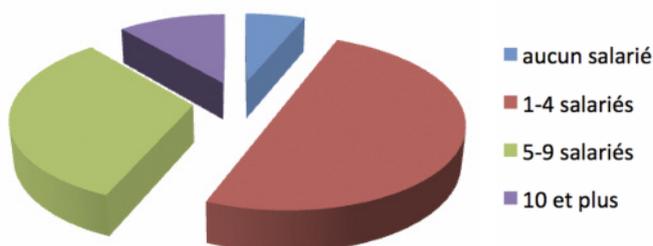
Cette action visait une meilleure connaissance et une plus grande application de la réglementation sur l'amiante par les professionnels de la couverture et du démaillage.

Les professionnels ont été invités à répondre à un questionnaire portant sur leurs pratiques relatives à l'amiante, et les informant de l'imminence d'actions de contrôle sur ce sujet. Les entreprises intéressées ont participé à une réunion organisée avec la Carsat et l'OPPBT.

Sur 80 entreprises contrôlées :

- 45% possèdent un document unique d'évaluation des risques (DUER) dans lequel le risque amiante figure
- 30% ont une connaissance sur la différence entre les travaux entrant dans les différents champs réglementaires
- 66% des entreprises évaluent le risque amiante dès le stade du devis
- 13,7% ont des processus définis
- 10% évaluent le niveau d'empoussièrement
- 32,5% ont au moins un salarié formé au risque amiante
- 18,7% assurent un suivi médical renforcé de leurs salariés

#### Typologie des entreprises visitées



### Transports sanitaires en Ile-et-Vilaine : une autre démarche d'évaluation

Une action portant sur le respect de la réglementation relative à la durée du travail dans les ambulances a été initiée suite au constat portant sur le nombre important de demandes de renseignements sur la durée du travail dans ce secteur.

En interagissant entre les contrôles et les actions d'information des employeurs et des salariés du secteur, le nombre de demandes d'information des salariés a très sensiblement diminué.

L'action, ses objectifs et ses modalités ont été annoncés aux partenaires sociaux de la branche lors d'une réunion organisée en avril 2016, à laquelle ont participé trois organisations patronales et deux organisations syndicales. La moitié des employeurs du département ont participé à une réunion d'information.

Les contrôles ont mis en évidence des réalités très différentes selon les entreprises.



### Apprentissage : contrôle des conditions d'accueil des jeunes apprentis

Cette action de contrôle réalisée dans les entreprises relevant du secteur "des métiers de bouche" a été menée et continuée à l'être au sein de l'unité de contrôle Nord Finistère.

Le diagnostic posé était le suivant :

- une réglementation du travail non respectée, notamment concernant la durée du travail ; des situations de souffrance au travail (agression verbale, physique et sexuelle) dans un secteur professionnel particulièrement visé.
- le public ciblé : les apprentis mineurs.
- secteur d'activité contrôlé : boulangerie, pâtisserie, traiteur, charcuterie, chocolaterie, hôtel, café, restaurant et notamment les restaurants gastronomiques...

■ objectif : faire respecter les droits fondamentaux tant en matière de durée du travail que de rémunération et des conditions d'accueil de l'apprenant.

Une action de sensibilisation auprès de l'ensemble des apprentis 1<sup>re</sup> année de CFA a été menée par les agents de contrôle (plus de 300 jeunes informés). Une plaquette d'information à destination des apprentis et des maîtres d'apprentissage a été réalisée par la Direccte.

En 2016, 34 établissements ont été contrôlés. Les contrôles ont concerné 71 apprentis dont 64 mineurs.

Les principales constatations portent sur :

- le défaut d'enregistrement de la durée du travail (près de 50%)
- l'absence ou l'insuffisance d'évaluation des risques (près de 50%)
- l'absence d'attribution de 2 jours de repos consécutifs.

## Accidents du travail dans le secteur maritime

Le début de campagne de pêche à la coquille Saint-Jacques 2016/2017 a été marqué par six accidents du travail graves (dont un mortel) survenus au cours de la première quinzaine d'octobre. Ils ont donné lieu à enquête de l'inspection du travail. Les victimes des deux premiers accidents ayant été blessées à la tête, un courrier relatif à la fourniture de casques aux salariés et à leur port effectif a été adressé aux 200 armateurs intervenant sur les gisements coquilliers des Côtes d'Armor.

Suite à ces accidents, une réunion a été organisée le 2 décembre 2016 avec l'ensemble des services concernés par la sécurité des marins (Centre de sécurité des navires, Institut maritime de prévention, Unité départementale Direccte, Délégation à la mer et au littoral).

Les problématiques suivantes ont été mises en exergue : port du casque de protection, formation à la sécurité et accueil du marin à bord du navire, conditions de port du vêtement à flottabilité intégrée (VFI), protection des treuils, des engins mobiles et conditions de pêche (durée de pêche, rattrapage ou non, selon le gisement concerné, en cas de gros de temps). Il a été décidé d'organiser en 2017 une 1/2 journée sécurité en mer et au travail à destination des professionnels de la pêche, en collaboration avec le lycée maritime de Paimpol, l'organisation de producteurs COBRENORD, le Centre régional opérationnel de surveillance et de sauvetage (CROSS), l'Institut maritime de prévention.



CRTB © JOB Nicolas

## Une cargaison de maïs avec des résidus de phosphine en excès : une réaction rapide des unités de contrôle du Finistère et des Côtes d'Armor

Les services de l'inspection du travail ont eu connaissance peu avant Noël, qu'une cargaison de plusieurs tonnes de maïs déchargée par les dockers de Brest, était suspectée de contenir des résidus de phosphine en excès.

Ce produit, dont l'utilisation comme agent de fumigation est courante, peut toutefois s'avérer toxique au-delà d'une certaine concentration, s'il reste des poches de produit non dissipé.

Plusieurs tonnes de maïs de cette cargaison ont été livrées dans 3 usines agro-alimentaires, dont 2 situées dans les Côtes d'armor et une dans le Finistère. Le dossier a fait l'objet d'une coordination en urgence entre les unités de contrôle concernées.

Des CHSCT extraordinaires ont eu lieu dans les jours qui ont suivi sur les 3 sites concernés. au cours de ces réunions, les agents de l'inspection du travail ont demandé des mesures de valeur limite d'exposition par un organisme accrédité. Dans l'attente, le maïs a été stocké dans des silos dédiés et consignés. Par ailleurs, l'identification des salariés potentiellement exposés a été effectuée.

Dans le même temps, les services de l'UD 29 ont participé à l'enquête administrative menée dans l'enceinte portuaire, à l'initiative du Préfet du Finistère.

Cette expérience a démontré la capacité de réaction rapide des unités de contrôle et la mise en synergie de l'ensemble des parties prenantes et de la chaîne hiérarchique.



CRTB © PRIE Guillaume

# Concurrence, consommation, répression des fraudes et métrologie

En 2016, le Pôle C s'est inscrit dans l'un des axes structurants de l'action de la Direccte pour participer à la création d'un environnement économique plus efficace et plus fluide, équilibré et sûr au bénéfice de l'économie et du consommateur. Il a particulièrement pris en compte dans ses objectifs la mise en place des récentes dispositions législatives visant à accroître la concurrence sur certains marchés (énergie, transport) ou à lever des freins et des entraves à la fluidité des transactions (restrictions contractuelles, inapplication des règles de garantie, clauses abusives).

Le respect des délais de paiement et de l'équilibre des relations commerciales a fait l'objet d'une action renforcée. En matière de concurrence et de détection des pratiques anti-concurrentielles, une attention particulière a été apportée aux marchés publics et aux grands investissements propres à la région Bretagne. Le programme de diversification dans les contrôles des instruments de mesure utilisés dans le diverses transactions a également été déployé.

Dans le champ de la protection des consommateurs, les services ont surveillé les secteurs économiques représentant une part importante dans les dépenses contraintes des ménages, notamment les plus fragiles (le logement, l'énergie, les crédits à la consommation) ainsi que le secteur de l'économie du 3<sup>e</sup> âge (maisons de retraite, aide à domicile, etc.).

Dans le cadre des orientations du Programme national d'enquêtes, le Pôle C a piloté par ailleurs les missions de la DGCCRF en Bretagne, y compris celles menées par les 4 DD(CS)PP, en matière de protection économique, de sécurité et de loyauté, notamment dans les secteurs à enjeux (ex : e-commerce, secteurs déréglementés, nouveaux produits alimentaires ou de santé ..).

La déclinaison régionale du Plan d'enquête, établie autour des grands enjeux bretons (Agro-alimentaire, tourisme et loisirs, économie de la mer, etc.), a été élaborée en intime coopération avec les partenaires administratifs et de la société civile.

## Zoom sur des actions 2016

### Concurrence

#### Pratiques anticoncurrentielles

En 2016, 25 indices de pratiques anticoncurrentielles ont été mis à jour par les enquêteurs du Pôle C. Ces indices concernent aussi bien les travaux publics notamment dans le cadre des marchés publics, les services, les transports les produits alimentaires, le domaine médical.

Le service de la concurrence a dans le cadre d'une injonction administrative enjoint les entreprises bretonnes du secteur des bâtiments de la filière agricole à se mettre en conformité avec les dispositions du code de commerce relevant du droit des ententes. Cette intervention a permis une remise à plat complète de la filière. Elle s'est traduite par la rédaction de nouveaux documents permettant que le droit de la concurrence s'exerce entre les entreprises du secteur et que les bénéficiaires de ces équipements ne soient pas lésés financièrement lors de ces constructions.

Dans le secteur de la réservation hôtelière, une enquête a mis en évidence les pratiques d'une association sur la côte d'Émeraude qui par le biais d'une clause anticoncurrentielle dans la charte hôtelière proposée aux hôteliers, obligeait ces derniers à appliquer des « tarifs congrès » négociés avec l'association à tous les clients organisant un évènement au palais du Grand Large. Par injonction auprès de l'association, il a été mis fin à cette pratique.

#### Pratiques restrictives de concurrence

Le contrôle du respect des délais de paiement interentreprises a constitué une priorité des services de la DGCCRF. Cela s'est traduit par le renforcement du nombre de contrôles et la mise en œuvre du nouveau dispositif de sanctions. En Bretagne, 220 vérifications ont été réalisées auprès de 150 établissements.

Ces actions se traduisent par des suites contentieuses, générées dans le cadre de décisions nationales ou régionales.

À titre d'exemples les décisions nationales Carrefour et Leclerc, marquantes en matière civile et commerciale, confirmées par la cour de cassation en 2016.



© DR

## ■ Décisions nationales Carrefour et Leclerc

Condamnation de l'enseigne E. Leclerc (Société Galec) à rembourser à 46 de ses fournisseurs, via le Trésor public, la somme de 61,2 M€ pour ses pratiques commerciales en vue d'obtenir des ristournes de fin d'année, créant un déséquilibre significatif dans les droits et obligations des parties, en complément de l'amende civile de 2 M€.

Condamnation de l'enseigne Carrefour à rembourser à 16 de ses fournisseurs – principalement des PME – un montant d'environ 16,1 M€ en complément de l'amende civile de 2 M€ déjà prononcée.

## ■ Au niveau régional

Le service Concurrence a procédé à l'instruction de deux assignations. L'une visant un réseau de distribution de pizzas à emporter pour un déséquilibre significatif dans le cadre des contrats souscrits par les franchisés. La seconde pour rupture brutale des relations commerciales à l'encontre d'une société de distribution vis-à-vis d'un commerce de gros de primeurs.

Ces deux assignations seront jugées par devant le Tribunal de commerce de Rennes. En matière de sanctions administratives, plus de 30 injonctions ont été mises en œuvre pour 17 amendes administratives engagées dont le montant a atteint 300 000 € pour les plus importantes.

## ■ Métrologie légale

Au cours de l'année 2016, la surveillance du parc des instruments de mesure en service s'est opérée sur près de 3 400 instruments dans plus de 1 300 établissements. Près de 20% des instruments ont fait l'objet d'essais métrologiques (balances et postes de distribution de carburant notamment).

Environ 8% des instruments contrôlés étaient non conforme, ce qui a donné lieu à 16 amendes administratives pour un montant maximal de 1 200 euros.

### L'action concernant les compteurs d'eau froide propre

L'action commence sur la commune de Douarnenez par un conflit entre la collectivité territoriale gestionnaire du réseau et un usager qui ne veut pas que son compteur soit changé. Le service est intervenu pour rappeler à chacun la réglementation et parvenir à une solution pragmatique.

Mais surtout, la situation a été évaluée avec les autres collectivités territoriales gestionnaires de compteurs car beaucoup éprouvent des difficultés à respecter les échéances réglementaires et ne procèdent pas au contrôle obligatoire tous les 10 ans de la fiabilité des compteurs chez les particuliers. Le rappel de leurs obligations et les conséquences des manquements au regard du paiement de la fourniture de l'eau a ainsi eu un impact sur l'accélération de la mise en conformité.



### L'opération sur les tachygraphes

Chaque année, sur une courte période, les services de métrologie légale des Direccte focalisent leurs moyens sur une même opération de contrôle. L'opération 2016 a porté sur les tachygraphes – appareils permettant de mesurer et d'enregistrer la vitesse des véhicules et les temps de repos des chauffeurs – équipant les véhicules de transport de voyageurs immatriculés en France. Le contrôle de cet appareil a porté plus précisément sur les autocars de lignes régulières (à bas prix ou non), de tourisme et de transports scolaires.

En Bretagne, 505 véhicules ont été contrôlés dont 357 scolaires, 81 de tourisme et 62 lignes régulières. Les contrôles ont porté sur 3 ou 4 points techniques en plus du contrôle administratif.

Les vérifications ont concerné la conformité administrative des appareils mais surtout celle du scellement du capteur de mouvement sur la boîte de vitesse, la présence, la conformité et l'intégrité des plaquettes d'installation et de vérification périodique, la concordance des données de ces plaquettes avec celles contenues dans le tachygraphe et enfin, les scellements du tachygraphe. L'absence d'atteinte à la sécurité de la chaîne de mesure a aussi été examinée.

Le faible taux de refus prononcé par le service (5,3%, soit 14 véhicules) démontre un bon respect de cette réglementation spécifique par les transporteurs.



## Protection des consommateurs

### Enquête sur le secteur des algues

En s'appuyant sur l'analyse des enjeux économiques régionaux, le service Animation-Pilotage et Réseaux a proposé de mettre en œuvre une enquête spécifique à la Bretagne sur la filière des algues destinées à l'alimentation humaine. 21 entreprises du secteur agro-alimentaire ont été contrôlées et 17 produits ont été prélevés par les agents des services CCRF des DD(CS)PP de la région. Différents manquements ont été relevés, notamment en matière d'étiquetage ou d'allégations nutritionnelles et de santé. Cette action, élargie aux produits cosmétiques, sera de nouveau mise en œuvre en 2017.

### L'Opération interministérielle vacances (OIV)

Chaque été les services de l'État intensifient leurs contrôles et mobilisent les compétences des différentes administrations afin de prévenir ou de faire cesser les pratiques déloyales, abusives ou délictueuses qui portent préjudice aux estivants et à l'économie touristique. Sous l'autorité du Préfet de région, la Direccte coordonne le dispositif régional de cette opération.

*Trois thématiques nationales de prévention et de contrôle ont été privilégiées pour l'année 2016 :*

■ **les événements estivaux** afin de s'assurer de la conformité et de la sécurité des rassemblements festifs où peuvent se dérouler des activités commerciales ;

■ **les activités et sports liés à la nature** afin d'assurer la plus grande sécurité possible notamment lors des pratiques pouvant présenter un risque. La coordination des contrôles entre les services de l'État mettant en œuvre les politiques publiques de jeunesse et sports, de consommation et d'affaires maritimes permettent de renforcer cette protection.

■ **l'offre touristique sur support numérique** qui nécessite une vigilance renforcée, notamment la vente à distance de produits et services plus prisés en période estivale.

Les services CCRF des DD(CS)PP ont réalisés plus de 2 000 contrôles. Le taux de non-conformité d'environ 40% est stable par rapport aux années précédentes.



CRTB © TORSET Pierre

### OIV : Sécurité des activités de plongées

Une analyse de risque menée avec les services de la DRJSCS, dans le cadre d'un protocole de coopération, a donné lieu à une enquête sur la sécurité des activités de plongées.

À l'occasion des Opérations interministérielles vacances de deux derniers étés, près de 40 opérateurs ont été contrôlés. Plus de la moitié des professionnels ont fait l'objet d'un avertissement leur rappelant leurs obligations sur différents sujets : défaut de publicité des prix et de remise de notes ; Défauts dans l'affichage réglementaire prévu par le code du sport ; Équipements de protection individuelle (absence de marquage CE, défaut de conservation des notices d'utilisation, absence de suivi des fiches de gestion).

L'ensemble des professionnels contrôlés a procédé aux modifications demandées.

### Contrôle des fruits et légumes

Au cours de l'année 2016, 435 opérateurs du secteur des fruits et légumes frais ont fait l'objet d'un contrôle portant sur les règles communautaires dans ce secteur majeur de l'économie bretonne. 45% des établissements présentent des anomalies et dans 20% des cas, ces manquements ont donné lieu à l'établissement d'un procès-verbal ou à la mise en œuvre d'une injonction. L'absence de mentions sur la dénomination ou de l'origine qui peuvent entraîner des francisations, des défauts d'information sur les prix, sont les manquements les plus fréquents. La Direccte a également enjoint un opérateur de mettre en conformité ses factures afin d'assurer une bonne information du consommateur tout au long de la chaîne.

### ■ Réflexes conso et Réflexes alimentaires : 2 guides à destination des jeunes consommateurs

La loi Consommation de mars 2014, dite "loi Hamon", a renforcé les droits des consommateurs.

À cette occasion, un travail collaboratif entre le Centre régional d'information jeunesse Bretagne (CRIJ), la Direccte et la maison de la consommation et de l'environnement-Centre technique régional de la consommation Bretagne (Mce-CTRC) a donné lieu en 2015 à l'élaboration d'un guide "Réflexes conso, les droits et devoirs du jeune consommateur", qui assure aux jeunes bretons une bonne connaissance de leurs droits, en toutes circonstances (S'installer dans son premier logement, faire ses achats en quelques clics, assurer son véhicule, gérer son compte bancaire, communiquer et s'informer en temps réel, voyager et visiter des pays étrangers...). Ce guide a fait l'objet d'une nouvelle édition en 2016 pour tenir compte de l'évolution de la réglementation.

Dans la même dynamique, la Direccte Bretagne et la Mce-CTRC Bretagne ont collaboré en 2016 pour aider les jeunes à manger équilibré à petit budget avec le livret Réflexes alimentaires : des choix pour l'assiette du jeune consommateur. Ce guide souhaite aider à relever le défi d'une nourriture saine et équilibrée, soucieuse également de l'environnement, tout en maîtrisant son budget.

Ces guides sont consultables : [www.mce-info.org](http://www.mce-info.org) et [www.bretagne.direccte.gouv.fr](http://www.bretagne.direccte.gouv.fr)



### **La Direccte Bretagne s'engage pour l'égalité professionnelle Femmes/Hommes**

la Direccte a engagé en 2016 un processus visant à améliorer l'implication des services en interne et en externe, au regard de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Pour ce faire, le Comité de direction a nommé une inspectrice du Travail, cheffe de projet "Égalité professionnelle" et lui a confié la mission d'élaborer un plan d'action en la matière. Elle coordonne à cet effet deux groupes de travail.

L'adoption du plan d'action est programmée pour le 2<sup>e</sup> semestre 2017.



Le Newton  
3 bis avenue de Belle Fontaine  
TSA 71732 – 35517 Cesson-Sévigné Cedex  
Standard : **02 99 12 22 22**

## **4 Unités départementales**

au plus près des territoires

### **Côtes d'Armor**

Place Salvador Allende – BP 2248  
22022 Saint-Brieuc  
Standard : **02 96 62 65 65**

### **Finistère**

18 rue Anatole Le Braz  
CS 41021 – 29196 Quimper Cedex  
Standard : **02 98 55 63 02**

### **Ille-et-Vilaine**

3 bis avenue de Belle Fontaine  
TSA 71723 – 35517 Cesson-Sévigné Cedex  
Standard : **02 99 12 22 22**

### **Morbihan**

Parc Pompidou – Rue de Rohan  
CS 13457 – 56034 Vannes Cedex  
Standard : **02 97 26 26 26**